

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°18-2021-10-009

PUBLIÉ LE 13 OCTOBRE 2021

Sommaire

Agence Régional de Santé - Direction Départementale 18 / POSMS

18-2021-10-06-00003 - Arrêté modificatif n°2021-DD18-CODAMUPSTS-0019 portant nomination des membres du Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (3 pages)

Page 3

Agence Régional de Santé - Direction
Départementale 18

18-2021-10-06-00003

Arrêté modificatif
n°2021-DD18-CODAMUPSTS-0019 portant
nomination des membres du Comité
départemental de l'aide médicale urgente, de la
permanence des soins et des transports
sanitaires

ARRETE MODIFICATIF

portant nomination des membres du Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires

Le préfet du département du Cher
Le directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1435-5 et L. 6314-1, et R. 6313-1 et suivants ;

VU le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de Santé ;

VU le décret n° 2010-810 du 13 juillet 2010 relatif au comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires ;

VU le décret n°2010-809 du 13 juillet 2010 relatif aux modalités d'organisation de la permanence de soins, notamment son article 4 ;

VU le décret n°2015-626 du 5 juin 2015 renouvelant certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes ;

VU le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Monsieur Laurent HABERT en qualité de directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 17 avril 2019 ;

VU la décision n°2019-DG-DS18-0002 du 17 avril 2019 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand MOULIN en tant que délégué départemental de l'Agence régionale de santé Centre Val de Loire pour le département du Cher ;

VU l'arrêté n°2018-DD18-OSMS-OS-0005 du 1^{er} juin 2018 portant nomination des membres du Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires ;

VU l'arrêté n°2019-DT18-OSMS-CODAMUPSTS-0006 du 4 mai 2019 modifié portant nomination des membres du Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires ;

VU l'arrêté modificatif n°2021-DD18-CODAMUPSTS-0006 du 27 mai 2021 portant nomination des membres du Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires ;

VU l'arrêté n°2021-DD18-CODAMUPSTS-0008 du 1^{er} juin 2021 portant prorogation de l'arrêté modificatif n°2021-DD18-CODAMUPSTS-0006 du 27 mai 2021 portant nomination des membres du Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires ;

Considérant la candidature proposée par :

- Le Conseil départemental du Cher, le 15 septembre 2021.

Sur proposition de Monsieur le directeur départemental du Cher de l'Agence régionale de Santé Centre-Val de Loire et de Monsieur le secrétaire général de la Préfecture du Cher ;

ARRETEM

ARTICLE 1^{ER} : L'article 1^{er} de l'arrêté n°2021-DD18-CODAMUPSTS-0006 du 27 mai 2021 susvisé et prorogé par l'arrêté n° 2021-DD18-CODAMUPSTS-0008 du 1^{er} juin 2021 est modifié et sont nommés membres du Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires du département du Cher :

1°- Au titre des représentants des collectivités territoriales

- a) Un conseiller départemental désigné par le conseil départemental :
Mme Clarisse DULUC

ARTICLE 2 : Le reste et sans changement et l'arrêté modificatif n°2021-DD18-CODAMUPSTS-0006 du 27 mai 2021 portant nomination des membres du Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires et prorogé par l'arrêté n°2021-DD18-CODAMUPSTS-0008 du 1^{er} juin 2021 est abrogé à compter de la date de publication de ce nouvel arrêté de nomination des membres.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs ou de sa notification :

- soit d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,
- soit d'un recours contentieux formé par toute personne ayant intérêt à agir auprès du Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS CEDEX 1.

ARTICLE 4 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture du département du Cher et Monsieur le directeur départemental du Cher de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et à celui du département du Cher, et dont copie sera adressée à chacun de ses membres.

Fait à Bourges, le 6 octobre 2021

Le Préfet du Cher

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Centre-Val de Loire

Signé : Jean-Christophe BOUVIER

Le directeur départemental du Cher,
Signé : Bertrand MOULIN

Arrêté n°2021-DD18-CODAMUPSTS-0019 enregistré le 13 octobre 2021